



**GRAND
BELFORT**

Rapport d'orientation Budgétaire 2022

Avant-propos

A la suite des précédentes orientations budgétaires, un groupe de travail d'élaboration d'un pacte financier et fiscal a été constitué dont l'objectif fondamental consistait à définir une stratégie financière afin de stabiliser le cadre budgétaire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

En effet, notre EPCI est soumis depuis plusieurs années maintenant à des variations importantes du produit de la fiscalité économique pouvant mettre en péril les équilibres budgétaires.

C'est ainsi que le recours au levier fiscal, principalement sur la taxe foncière, a été privilégié à celui d'une variation des attributions de compensation versée aux communes, elles-mêmes en proie à de fortes contraintes budgétaires.

Grand Belfort Communauté d'Agglomération a pu ainsi rétablir une épargne permettant d'amortir les variations de recettes fiscales et faire également évoluer structurellement son modèle budgétaire en s'appuyant sur la montée en puissance de recettes stables.

Pour autant, la taxe d'habitation désormais remplacée par une fraction de TVA et le contexte national et local sur la fiscalité des entreprises continuent à soumettre notre EPCI à des incertitudes.

C'est ainsi qu'en 2022, le produit de la CVAE est prévisionnellement en baisse de 700 K€ fort heureusement compensée par une hausse de produit de TVA lié à la reprise économique post-covid.

C'est dans ce contexte que Grand Belfort Communauté d'Agglomération fait le choix de poursuivre un haut niveau d'investissement, principalement au service du développement économique, de l'enseignement supérieur, et de l'environnement.

Ce choix est aussi celui d'un pari maîtrisé : investir au service du développement économique et de l'emploi, pour un territoire attractif, créateur de richesse et dont le modèle économique générera pour la collectivité un nouveau modèle budgétaire.

Ce pari, c'est celui d'un projet de territoire, « Grand Belfort 2030 » dont les travaux élaborés en conférence des Maires seront soumis à la concertation au travers d'une saisine du Conseil de développement.

SOMMAIRE

Rappel des dispositions juridiques	4
I. La situation économique nationale et internationale	4
A. Projection macroéconomiques et impact sur les finances publiques	4
B. La Loi de Finances 2022 : quels impacts pour le Grand Belfort.....	6
II. Evaluation du contexte local	7
A. Les dépenses de fonctionnement.....	7
B. Une baisse continue de la dotation globale de fonctionnement	10
C. Une évolution de la CVAE toujours inconstante	10
III. Les orientations budgétaires 2022	12
A. Les recettes de fonctionnement.....	12
B. Les dépenses de fonctionnement.....	12
C. Les ratios de gestion	13
1) Le solde de gestion courante.....	13
2) L'épargne brute	14
3) L'épargne nette	14
IV. Le projet de territoire : « Grand Belfort 2030 »	15
A. La poursuite d'investissements structurants.....	15
B. « Grand Belfort 2030 » : un projet de territoire en construction	16
C. Projection de la dette	17
V. Le service public des déchets ménagers	19
VI. Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.....	20
A. Budget annexe de l'eau	20
B. Budget annexe de l'assainissement.....	25
C. Lotissement artisanal Les Errues	30
Annexes.....	32
A. Eléments de macro-économies issus du document de présentation du PLF 2022 par le Gouvernement	32
B. Répartition des attributions de compensation	36
C. Eléments sur la dette du Budget Principal	37
D. Eléments sur la dette du Budget Eau	38
E. Eléments sur la dette du Budget Assainissement	39
F. Eléments sur la dette du Budget Lotissement artisanal des Errues.....	40

Rappel des dispositions juridiques

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales ; il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Selon les nouvelles dispositions de l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la Loi NOTRe, cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote du Conseil Communautaire.

Le vote du budget primitif est prévu le 3 février 2022.

I. La situation économique nationale et internationale

A. Projection macroéconomiques et impact sur les finances publiques

Au niveau national, après de nombreux mois marqués par la crise sanitaire, les signes d'un redressement rapide de la consommation et de l'activité se multiplient. La confiance des ménages en la situation économique a également fortement progressé. Elle a dépassé en juin sa moyenne historique, pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire, laissant présager une reprise vigoureuse de la consommation.

Ces signaux positifs se traduisent dans les indicateurs. L'Insee (en juillet) prévoit une croissance de +6,0 % en 2021. La Banque de France (en juin) et le FMI (en avril) prévoient une croissance du PIB de +5,75 % en 2021. Enfin, la Banque de France, en septembre 2021, a réactualisé sa prévision de hausse du PIB à + 6.3 % sur 2021.

Cette hausse serait de + 3,7 % en 2022, avant de revenir légèrement sous 2 % en 2023. L'activité retrouverait son niveau pré-Covid dès fin 2021. Le pouvoir d'achat des ménages, après avoir été préservé en 2020 (+ 0,2 % en moyenne), reprendrait une croissance de près de 3 % cumulés sur 2021-2023.

Ces prévisions restent toutefois soumises aux aléas sanitaires.

POINTS-CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)

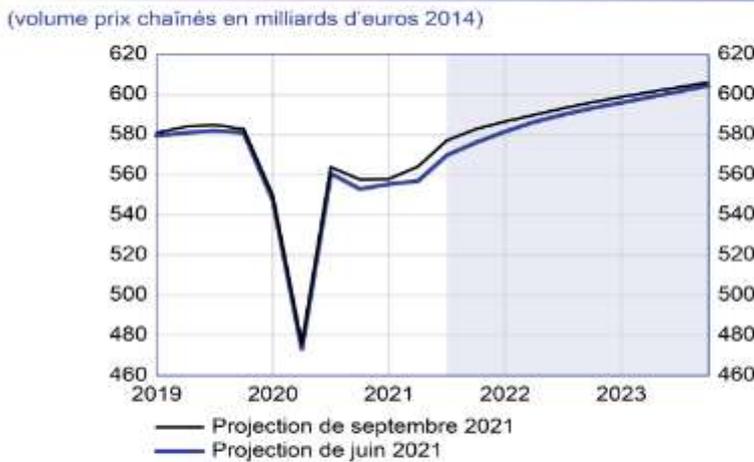
	2019	2020	2021	2022	2023
PIB réel	1,8	- 8,0	6,3	3,7	1,9
IPCH	1,3	0,5	1,8	1,4	1,3
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,2	1,3	1,3
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	12,9	3,9	2,3
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,3	6,5	1,6
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,4	0,4	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,1	8,2	8,1

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 31 août 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Source : projection macroéconomiques – Banque de France septembre 2021

Graphique 3 : Niveau du PIB réel



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

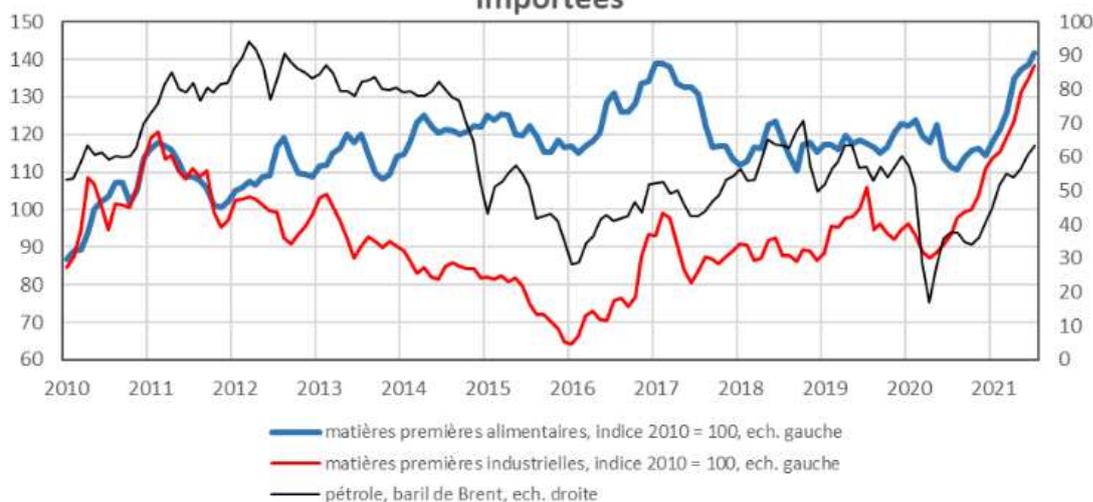
Dans ce contexte de reprise économique, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) augmente au cours de ces derniers mois, passant de 0,1 % sur un an au quatrième trimestre 2020, à 1,0 % au premier trimestre 2021, puis 1,8 % au deuxième trimestre 2021. En août, l'inflation IPCH s'établit à 2,4 % tandis que l'inflation nationale IPC (indice des prix à la consommation) est de 1,9 %. Un écart positif entre les deux indices est habituel (0,15 point de pourcentage en moyenne) mais il est aujourd'hui transitoirement plus large du fait notamment du poids plus élevé de l'énergie dans le panier de l'IPCH.

La hausse de l'inflation reflète en grande partie la remontée du prix du pétrole depuis son faible niveau atteint en 2020. Elle traduit également un redressement de l'inflation hors énergie et alimentation (passée de 0,3 % au quatrième trimestre 2020 à 0,9 % au premier trimestre 2021, puis 1,2 % au deuxième trimestre 2021), les prix des services et des produits manufacturés (affectés par des tensions mondiales) ayant regagné en dynamisme après leur ralentissement de 2020.

Toutefois, cette inflation ne devrait pas influencer sur la politique monétaire menée par les banques centrales. La Banque centrale européenne s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%, un objectif qui paraît lointain dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire.

La hausse du coût des matières premières et du coût de l'énergie devrait également impacter les dépenses des collectivités locales.

Prix en euros du pétrole et des matières premières importées



Source : Insee

B. La Loi de Finances 2022 : quels impacts pour le Grand Belfort

Les principales mesures issues du PLF 2022 impactant les collectivités locales n'apparaissent pas d'application immédiate. Il s'agit notamment de la réforme des indicateurs financiers qui s'appliquerait à partir de 2023 et qui feraient l'objet d'un lissage sur 6 années.

Pour mémoire en 2021, les recettes fiscales de l'ensemble des collectivités locales ont été modifiées par deux réformes : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la diminution des impôts de production.

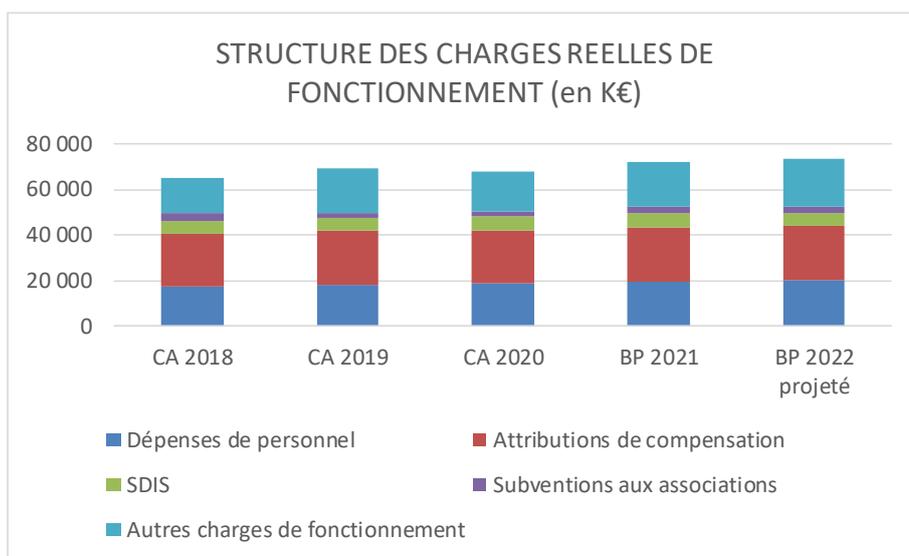
Pour les groupements à fiscalité propre, à partir de 2021, le Grand Belfort perçoit ainsi une fraction de la TVA à la place de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle est égale aux bases de 2020 et au taux de 2017, complété des compensations de taxe d'habitation 2020 et de la moyenne des rôles supplémentaires 2018-2020. Cette ressource augmentera comme la TVA nationale au cours de l'année 2022. Si les premières estimations laissent préjuger une bonne dynamique sur l'exercice 2022 du fait notamment de la reprise économique, il n'est pas possible de présumer de la pérennité de ce dynamisme dans la longue durée.

Sur 2021, la baisse des impôts de production est également entrée en vigueur consistant notamment en la division par deux, pour l'ensemble des entreprises, de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et pour les établissements industriels, de leur base de cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la taxe foncière sur le patrimoine bâti. Si la dynamique des bases est pour l'instant prise en compte dans ce calcul, le pouvoir des taux des collectivités locales s'en trouve amoindri.

II. Evaluation du contexte local

A. Les dépenses de fonctionnement

L'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement est fixé à + 2% en 2022 soit + 1,3 M€. Globalement cette évolution devrait s'inscrire dans le niveau d'évolution de l'inflation



A l'intérieur des différentes postes budgétaires, des variations différentes sont à envisager.

Les charges à caractère général

Il est envisagé une évolution des charges à caractère général pour le budget principal limitée à 1,5 %. L'incertitude pèsera encore en 2022 sur l'évolution de la crise sanitaire et ses impacts budgétaires sur ce chapitre.

Une progression plus forte est attendue en 2022 pour le service des Déchets Ménagers au regard de la progression constatée au cours de l'exercice 2021.

En effet, le tonnage des encombrants incinérés a progressé de 20% et les refus de tri ont progressé en 2020 et 2021. A noter également une hausse en 2021 des tarifs pratiqués par le SERTRID et de la TGAP. L'incinération est passé de 71,20 € HT à 74 € HT/T. La TGAP est passée de 12,02 € HT à 17 € HT/T.

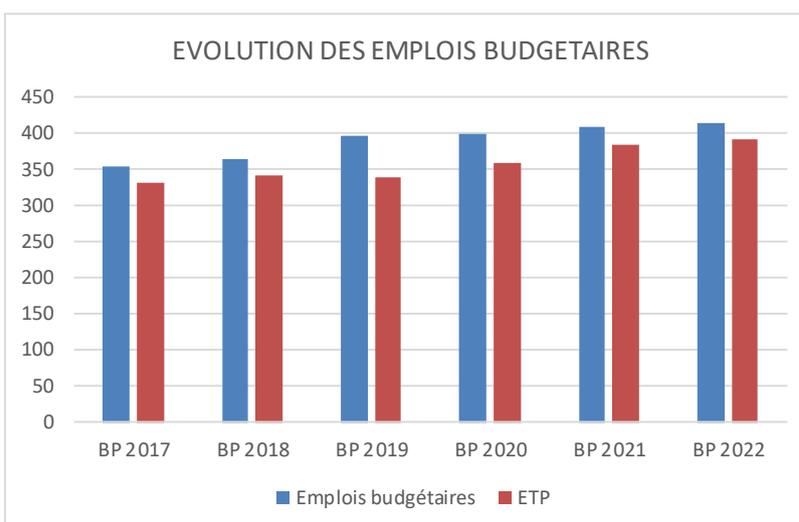
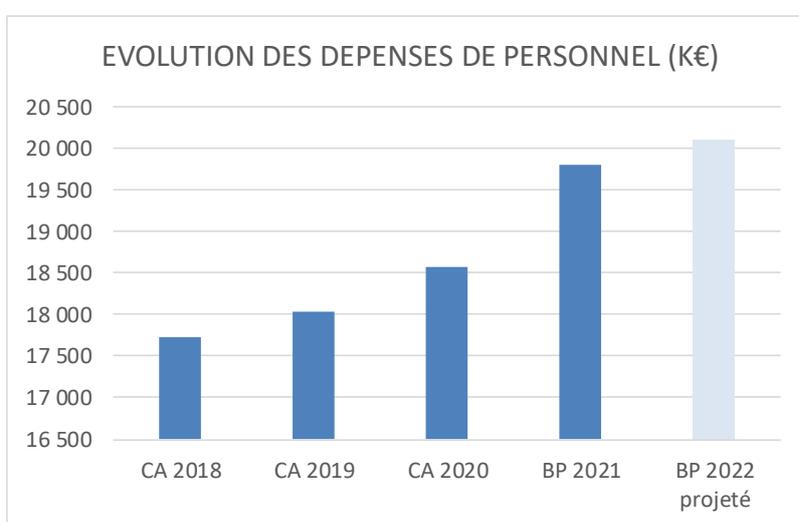
Pour 2022, le SERTRID annonce que l'augmentation du tarif de l'incinération sera compensée par la baisse de la TGAP suite à l'amélioration du calcul de la performance énergétique de l'usine.

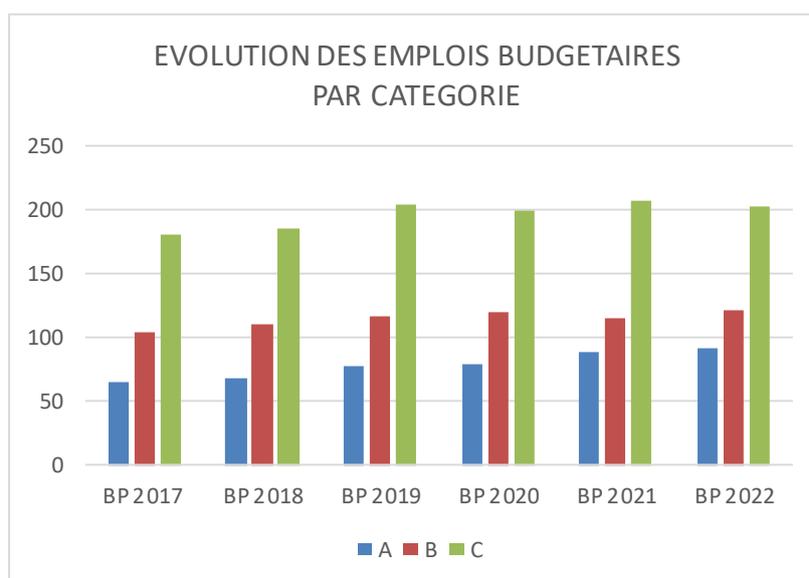
Au total, les charges à caractère général devraient progresser de plus de 800 K€ en 2022 par rapport au budget primitif 2021.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022 estimé
Charges générales - budget principal hors déchets ménagers	12 455	15 524	13 200	15 392	15 622
service Déchets Ménagers	8 489	10 816	8 547	9 000	9 835

Les dépenses de personnel du budget général

Il est envisagé une progression des dépenses de personnel à + 1,5%. Parmi les principales évolutions, il est prévu une revalorisation des premiers échelons des catégories C, une revalorisation de la prime de fin d'année de 100 euros nets et probablement une diminution des équipements de protection individuels pour le COVID par rapport à 2021.





Les dépenses de personnel 2022

- **Politique de revalorisation des régimes indemnitaires**

Maintien du régime indemnitaire en cas d'absence

A compter du 1er janvier 2022, les règles de maintien du régime indemnitaire en cas de maladie ordinaire évoluent. Alors que le régime indemnitaire était précédemment supprimé après 30 jours d'absence continue, il sera maintenu 3 mois à plein traitement, puis 9 mois à demi traitement.

Augmentation générale de 100€ nets annuels

A compter du 1er janvier 2022, tous les agents du Grand Belfort bénéficieront d'une augmentation de leur régime indemnitaire à hauteur de 100 € nets annuels.

Revalorisation salaires des agents de catégorie C

Le gouvernement a prévu de mettre en place dès 2022 plusieurs mesures pour influencer sur les rémunérations des agents titulaires et contractuels de catégorie C : la bonification d'un an d'ancienneté supplémentaire pour l'ensemble des agents de catégorie C, ainsi qu'une accélération professionnelle des carrières pour les grades 1 et 2 de la catégorie C.

- **Glissement vieillissement technicité (G.V.T.) : durées minimales et normales d'avancement fixées par décret**

Le GVT correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle d'un fonctionnaire découlant :

- D'un avancement quasi-automatique sur sa grille indiciaire (composante « vieillesse ») ;
- D'un changement de grade ou de corps par le biais d'un concours ou d'une promotion au choix dans un corps ou grade (composante « technicité »).

- **Changement de médecine du travail**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion du Grand Belfort Communauté d'Agglomération à la Médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Territoire de Belfort à compter du 1er janvier 2021.

Cette décision permet à la collectivité d'organiser plus de visites médicales dans le respect du cadre réglementaire.

Les conditions financières du Centre de Gestion 90 qui découlent de son mode de facturation « à la visite » génèrent des économies pour la collectivité.

B. Une baisse continue de la dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement du Grand Belfort aura perdu 1 million d'euros au cours de ces cinq dernières années à un rythme continu de – 220 K€ par an en moyenne.

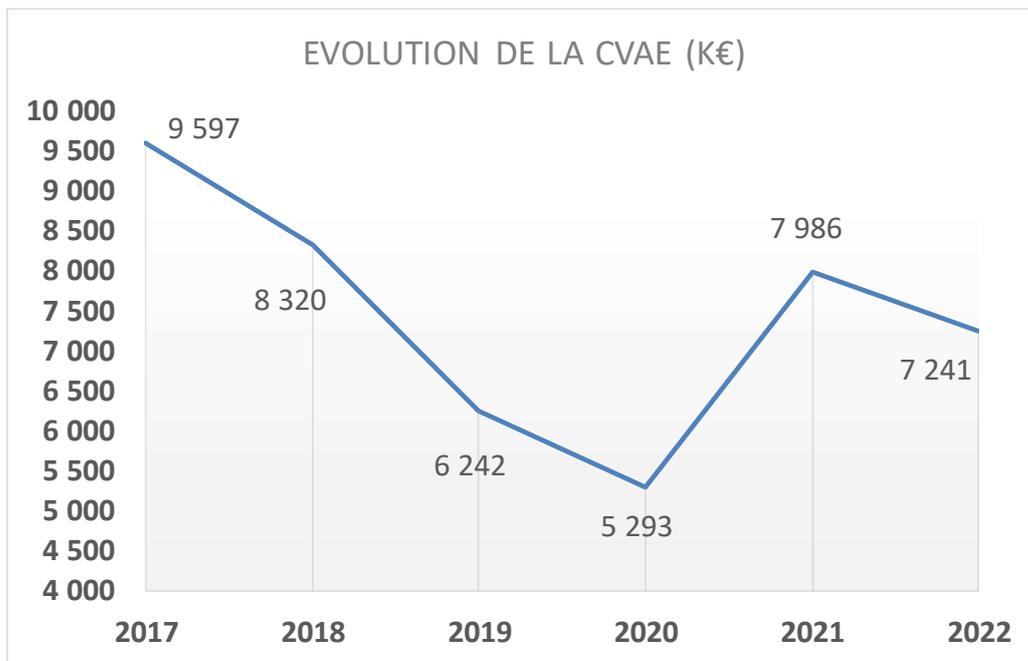
K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022 estimé
Dotation d'intercommunalité	3 032	3 037	3 026	2 985	2 970	2 950
Dotation de compensation des EPCI	10 597	10 377	10 139	9 955	9 760	9 561
DGF de l'EPCI	13 629	13 414	13 165	12 940	12 730	12 511
		-215	-249	-225	-210	-219



C. Une évolution de la CVAE toujours inconstante

L'évaluation de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a conditionné presque à elle seule les orientations budgétaires de ces dernières années et les décisions importantes qu'il a été nécessaire de prendre. Le caractère volatile de cette recette et les fortes amplitudes d'évolution nécessite d'avoir toujours un regard très attentif à son suivi. L'écart entre le niveau le plus fort et le plus faible notifié entre 2017 et 2021 a été de 4,2 M€.

En 2022, selon les prévisions de la DGFIP, elle devrait à nouveau diminuer de 700 K€, après n'avoir progressé qu'une seule fois au cours de ces cinq dernières années.



III. Les orientations budgétaires 2022

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient progresser de + 1,3 M€ soit + 1,9 % par rapport au budget primitif 2021.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022 estimé
Atténuation de charges	36 855	33 885	75 906	61 000	25 000
Produits des services	5 375 855	4 340 360	4 009 707	4 158 113	4 350 000
Impôts et taxes	51 684 565	51 185 839	53 410 470	56 610 470	58 558 467
Dotations et subventions	16 619 907	16 858 175	16 688 426	18 699 888	18 174 000
Produits de gestin courante	171 922	83 171	47 646	48 700	76 600
Produits financiers	306 455	771 503	291 444	300 000	350 000
Produits exceptionnels	220 171	1 931 490	1 310 631	25 000	25 250
	74 415 729	75 244 731	75 834 230	79 903 171	81 559 317

nb : en 2019 intégration de l'ancien budget annexe « Déchets ménagers ».

Concernant les impôts et taxes :

La taxe foncière, la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devraient bénéficier d'une augmentation des bases fiscales votées par le Parlement d'environ 2%. Soit un produit supplémentaire « global » attendu de + 1,08 %.

Il n'est pas envisagé d'augmenter les taux d'imposition de ces impôts en 2022.

La part de TVA national que va recevoir le Grand Belfort devrait progresser d'environ 5%, pour un produit supplémentaire attendu de + 725 K€ environ.

Comme évoqué précédemment, les dotations diminueront en 2022.

Les produits des services (piscines, patinoire, CRD,...) devraient à nouveau progresser en 2022 dans l'hypothèse d'une amélioration de la crise sanitaire.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient progresser de + 1,6 M€ soit + 2 % par rapport au budget primitif 2021.

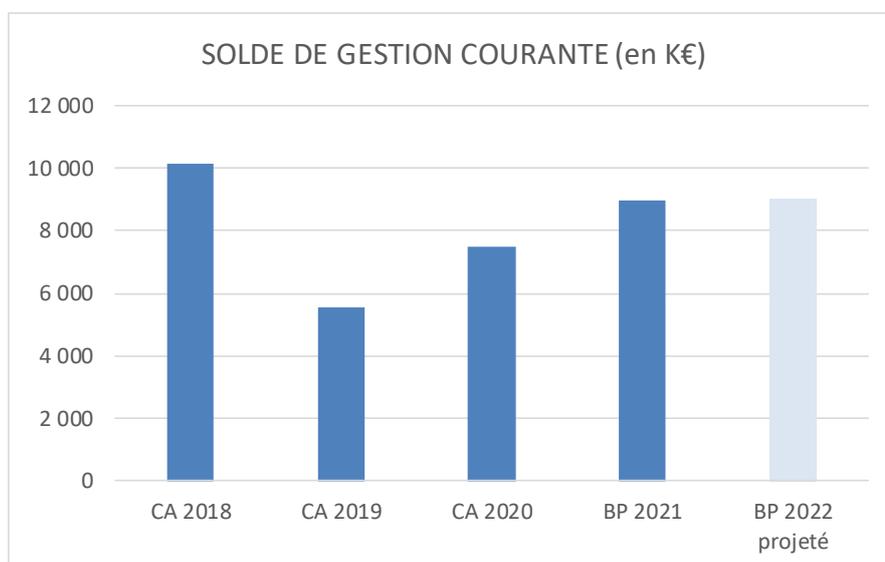
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022 estimé
Charges à caractère général	12 455 634	15 524 280	13 200 714	15 391 608	16 322 482
Charges de personnel	17 729 352	18 031 760	18 582 037	19 811 000	20 108 165
Atténuation de produits	23 822 889	24 389 472	24 415 331	24 477 045	24 600 000
Autres charges de gestion	9 727 234	9 072 174	10 530 357	10 961 372	11 121 000
Charges financières	1 121 645	867 295	841 834	870 000	878 700
Charges exceptionnelles	200 770	1 079 398	271 106	284 085	295 000
Provisions	276 000	0	0	142 205	0
	65 333 523	68 964 380	67 841 379	71 937 315	73 325 347

nb : en 2019 intégration de l'ancien budget annexe « Déchets ménagers ».

C. Les ratios de gestion

1) Le solde de gestion courante

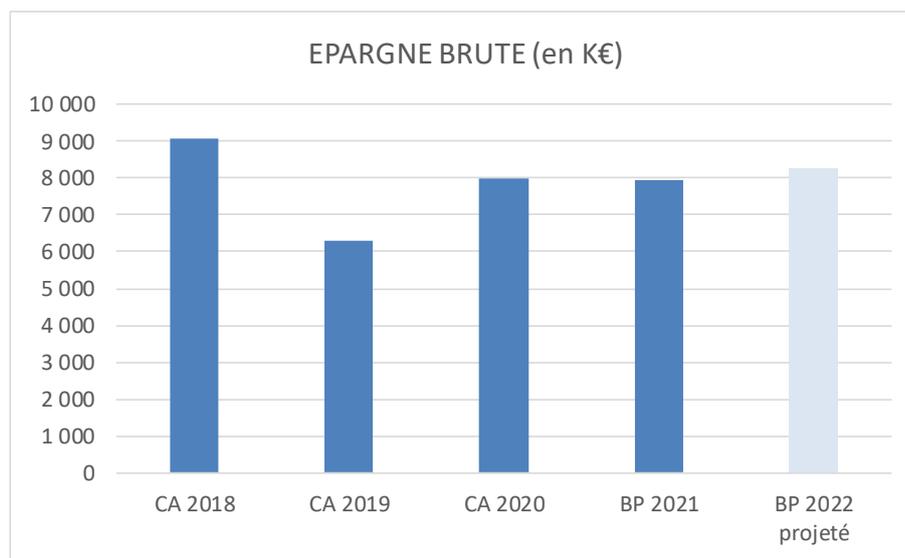
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022 projeté
Recettes de gestion courante	73 889	72 541	74 232	79 578	81 184
Dépenses de gestion courante	63 735	67 018	66 728	70 641	72 151
Solde de gestion courante	10 154	5 523	7 504	8 937	9 033



Le solde de gestion courante devrait légèrement progresser par rapport à 202, sous l'effet d'une progression plus importante des recettes de gestion courante par rapport aux dépenses.

2) L'épargne brute

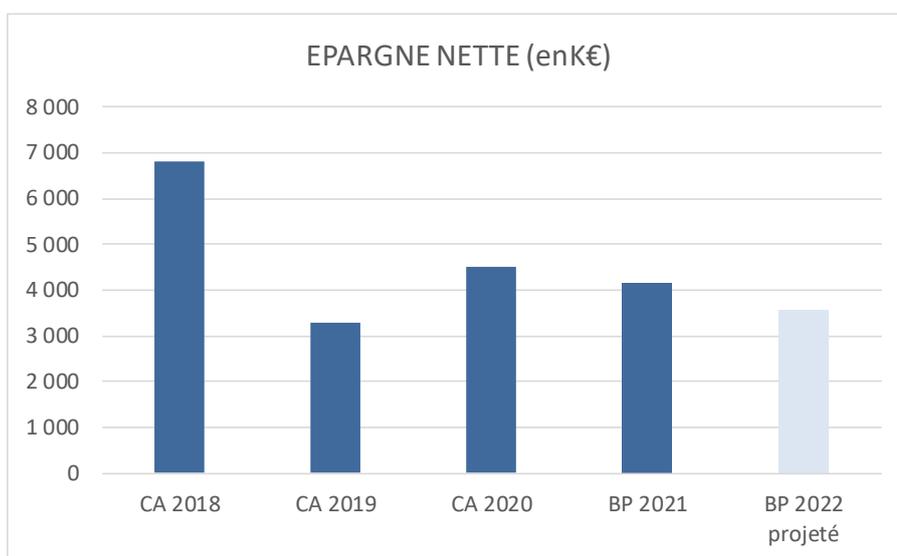
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022 projeté
Recettes réelles de fonctionnement	74 416	75 245	75 834	79 903	81 559
Dépenses réelles de fonctionnement	65 333	68 964	67 841	71 937	73 325
Epargne brute	9 083	6 281	7 993	7 966	8 234



L'épargne brute, qui intègre les dépenses et le recettes exceptionnelles, ainsi que les charges financières, progresserait également en 2022 de l'ordre de + 268 K€.

3) L'épargne nette

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022 projeté
Epargne brute	9 083	6 281	7 993	7 966	8 234
Remboursement du capital de la dette	2 270	2 998	3 474	3 815	4 674
Epargne nette	6 813	3 283	4 519	4 151	3 560



L'épargne nette diminuerait de 591 K€ en raison de la baisse de la CVAE.

IV. Le projet de territoire : « Grand Belfort 2030 »

A. La poursuite d'investissements structurants

Le budget 2022 prévoira la continuité des actions engagées autour des grands enjeux d'avenir de notre territoire, à savoir, le développement économique, l'environnement, l'aménagement et l'attractivité du territoire.

Le budget 2022, à travers les axes prédéfinis, prévoit ces principaux investissements :

Développer les zones d'activités pour les emplois de demain :

- Poursuite de l'aménagement de la ZAC de l'Aéroport pour accueillir les nouvelles entreprises et la ferme solaire (3 M€).
- Poursuivre les opérations de réflexion et d'étude sur l'aménagement futur de la ZAC des Plutons en réponse aux besoins actuels et futurs en terme d'implantation d'activité (1 M€).
- Terminer l'aménagement de l'avenue du Maréchal Juin, axe essentiel desservant la zone du Techn'hom et du site universitaire (400 K€).

Pour la transition écologique et énergétique :

- Reprise des accès routiers devant la future station hydrogène à Danjoutin (500 K€) et liaison avec le Conseil départemental.
- Etude de restauration des tronçons prioritaires Bermont-Trevenans.
- Etude du PAPI.
- Poursuite des études de renaturation de la Savoureuse.
- Fin des travaux pour le traitement des eaux pluviales de Cravanche-Belfort (Gouttecheneau) (1,5 M€)
- Restauration de l'Allaine à Morvillars.

A noter que dans le bilan d'aménagement de la ZAC de l'Aéroparc, il est prévu 2,7 M€ au titre des mesures de compensations environnementales et agricoles, qui seront versées entre 2021 et 2026.

Pour un aménagement du territoire par des équipements structurants :

- Le lancement des travaux du projet Ecocampus, projet de réhabilitation d'envergure du pôle universitaire du Techn'hom, tant sur une approche environnementale que sur la qualité et l'offre de formation (3,2 M€).
- La fin du déploiement du GFU-haut débit (900 K€).
- Le lancement des études du projet de rénovation des équipements scéniques du Granit.
- La réalisation des travaux d'aménagement de l'école de musique de Châtenois les Forges.

A ces principaux projets, viendront s'ajouter l'enveloppe annuelle de 1 M€ du fonds d'aide aux communes et les 6 M€ de dépenses récurrentes autour des moyens de services, des équipements des grands équipements sportifs et culturels, l'entretien de la voirie communautaire, et des différentes missions comme l'accueil des gens du voyage, l'habitat, les eaux pluviales, l'enseignement supérieur et la recherche,

B. « Grand Belfort 2030 » : un projet de territoire en construction

Ces investissements structurants s'inscrivent désormais dans une stratégie de territoire construite sur un travail partagé de l'ensemble des maires de Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Au cours de deux séminaires qui se sont déroulés les 16 octobre et 6 novembre dernier, la conférence des Maires et le bureau communautaire ont travaillé autour du diagnostic du territoire puis de la construction d'un projet de territoire qui s'articule en 5 piliers :

- Accompagner le développement du tissu économique et l'inscrire dans l'économie de demain pour développer l'emploi.
- Faire du Grand Belfort un territoire d'excellence environnementale en relevant le défi des grandes transitions.
- Un aménagement du territoire harmonieux et équilibré entre ville et campagne.
- Renforcer l'attractivité et la qualité de vie grâce aux sports et aux loisirs, à la culture et au tourisme.
- Agir au sein des différentes échelles territoriales.

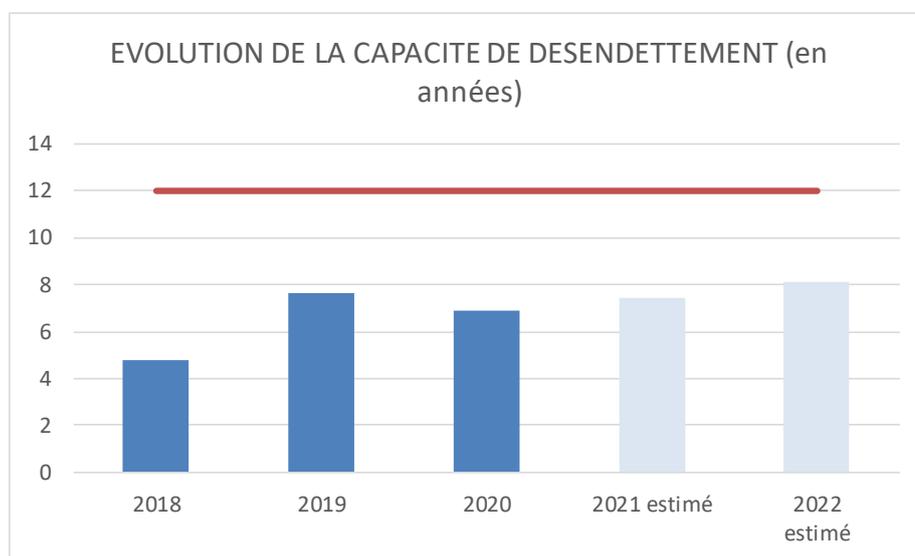
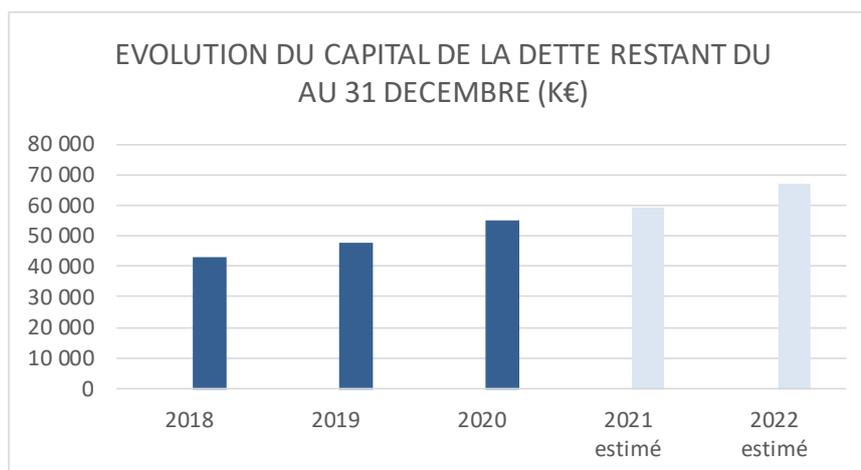
Ce projet sera soumis au Conseil de développement dont la création sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire lors de la même séance que le présent rapport.

Le projet de territoire pourra ainsi être finalisé et adopté au 1^{er} semestre 2022.

Le projet de territoire sera également la base de présentation des projets que Grand Belfort Communauté d'Agglomération pourra soumettre à ces partenaires pour obtenir des cofinancements au titre notamment :

- Du Contrat de Plan Etat-Région
- Du nouveau contrat métropolitain porté par la Région Bourgogne Franche-Comté
- Des fonds européens
- D'une nouvelle contractualisation annoncée par le Conseil départemental.

C. Projection de la dette



L'encours de la dette devrait progresser en 2021 et en 2022. Le Grand Belfort poursuit son cycle d'investissement structurel d'avenir nécessaire aux conditions de développement du territoire, tant pour répondre aux enjeux économiques et d'emploi qu'aux défis environnementaux et écologiques auxquels il convient de faire face.

Le renflouement du niveau d'épargne brute ces deux dernières années permet d'absorber cet accroissement de dette. La capacité de désendettement est évaluée à 8 ans pour l'année 2022.

Charte Gissler

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE							A2.9
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	45	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	53 672 201 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.
Etat généré au 01/10/2021

La dette du budget principal de Grand Belfort Communauté d'Agglomération est classée à 100% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux de risque de taux.

V. Le service public des déchets ménagers

Depuis 2019, la compétence « collecte et élimination des déchets ménagers » n'est plus suivie au sein d'un budget annexe. Elle est désormais intégrée au sein du budget principal (délibération du 24 septembre 2018). Une annexe spécifique retrace les opérations liées à cette compétence dans les maquettes du budget primitif et du compte administratif.

Compte-tenu de l'importance des flux financiers, il est nécessaire de présenter les données se rapportant à cette compétence.

Eléments de prospective 2022

		CA 2020	BP 2021	BP 2022
Charges d'exploitation	Prestation SERTRID (incinération des déchets)	5 271 300 €	5 390 000 €	6 170 850 €
	Dépenses de personnel	3 919 472 €	4 200 000 €	4 263 000 €
	Prestation de collecte sélective	1 095 926 €	1 200 000 €	1 218 000 €
	Entretien des véhicules	1 057 555 €	1 051 510 €	1 067 300 €
	Sous-traitance collecte	601 121 €	610 000 €	619 150 €
	Transport et traitement déchetteries	507 128 €	520 000 €	527 800 €
	Autres charges	339 891 €	576 170 €	584 800 €
	total (1)	12 792 393 €	13 547 680 €	14 450 900 €
Investissements courants	Véhicules	599 444 €	1 258 000 €	700 000 €
	bacs, composteurs et bennes	291 642 €	675 000 €	500 000 €
	Matériel divers	22 890 €	143 320 €	50 000 €
	Entretien des équipements	445 716 €	1 892 453 €	400 000 €
total (2)	1 359 692 €	3 968 773 €	1 650 000 €	
Recettes en atténuation	Aides CITEO	1 235 771 €	1 300 000 €	1 320 000 €
	Produits des services	340 299 €	320 000 €	340 000 €
	Autres produits	56 131 €	25 000 €	30 000 €
	FCTVA	105 641 €	150 000 €	150 000 €
total (3)	1 737 842 €	1 795 000 €	1 840 000 €	
Besoin d'équilibre du service des Déchets Ménagers (1)+(2)-(3)		12 414 243 €	15 721 453 €	14 260 900 €
Montant de la TEOM perçue ou estimée		12 910 808 €	13 080 668 €	13 400 000 €
taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM		104%	83%	94%

Le taux de couverture de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers (TEOM) ne doit pas dépasser 115%.

Les budgets étant élaborés sur des prévisions de recettes et de dépenses, l'appréciation finale du taux de couverture ne peut se faire qu'à l'arrêt du compte administratif et du compte de gestion.

Le budget 2020 a affiché un taux de couverture supérieur à 100 % en 2020. Or les prévisionnels des budgets primitifs 2021 et 2022 affichent une sous couverture du financement de ce service par le produit de la TEOM.

Pour 2021, l'explication tient à l'inscription de travaux d'investissement exceptionnels (nouvelle déchetterie de Fontaine et nouveaux locaux du service) au regard des besoins annuels récurrents (renouvellement des véhicules, des bacs et divers travaux d'entretien et de maintenance).

Pour 2022, l'explication tient à l'augmentation de + 700 K€ des charges courantes comme expliqué auparavant. Si l'évolution structurelle des dépenses du service public des déchets ménagers se confirment, un travail d'analyse et d'ajustement éventuel du taux de la TEOM devra être exploré.

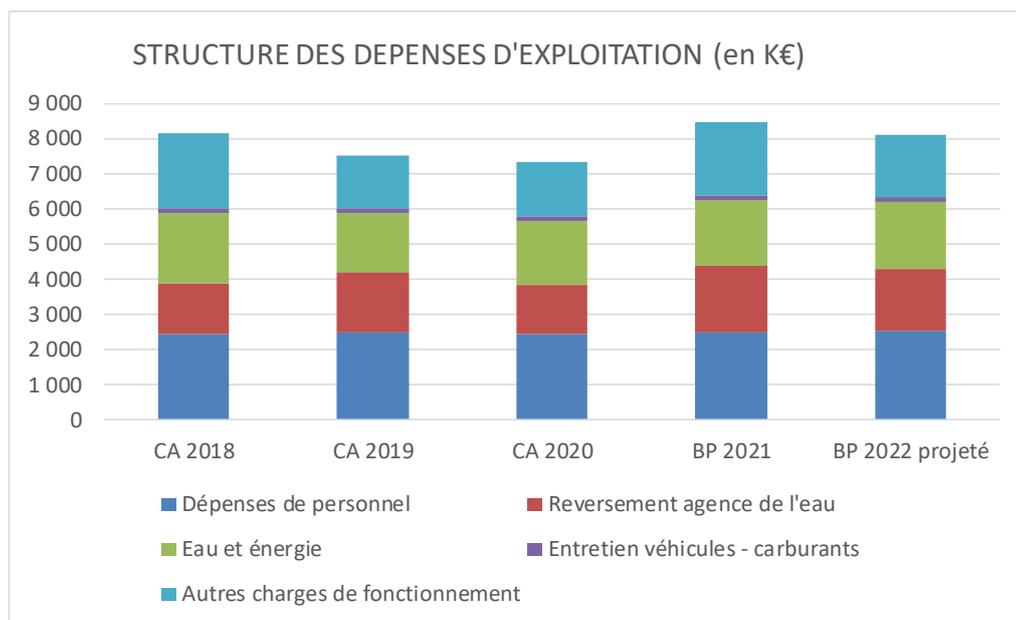
VI. Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

A. Budget annexe de l'eau

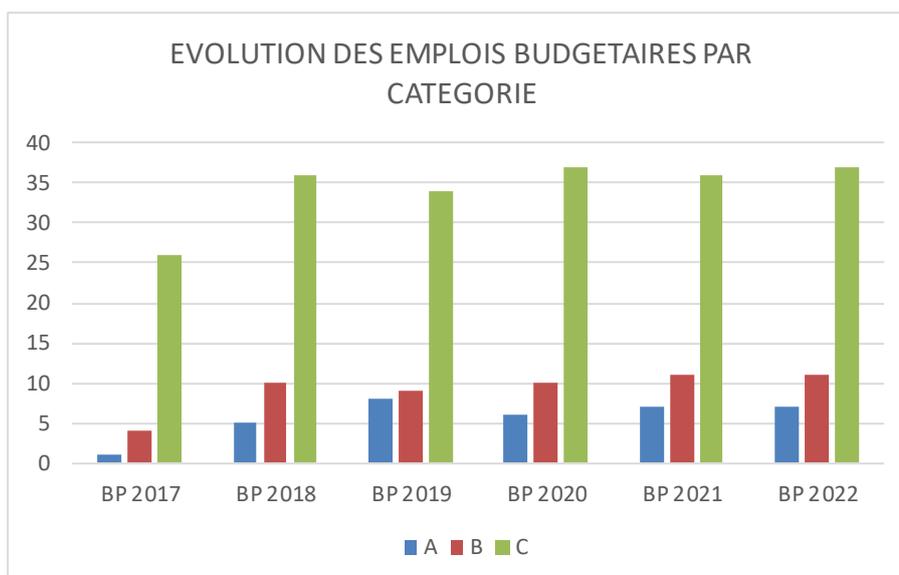
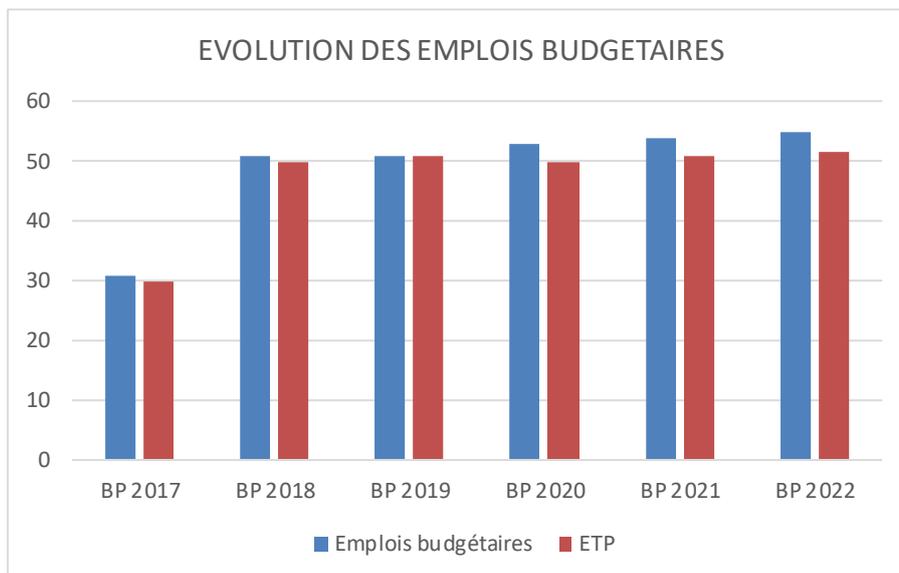
Le périmètre d'activité du budget annexe eau est inchangé depuis 2018, date à laquelle les communes appartenant au Syndicat des Eaux de la Saint-Nicolas et la commune de Bessoncourt ont été intégrés. L'ensemble des opérations est assujéti à la TVA, l'ensemble des données présentées sont donc hors taxe.

Les dépenses réelles d'exploitation

Les dépenses du budget Eau regroupent l'ensemble des frais nécessaires à l'activité du service public. Sauf évènement majeur qui modifierait la structure des dépenses, il est prévu le maintien de la structure actuelle, augmentée d'une hausse des coûts prévisionnels comprise entre 1.5% et 2%. Sur les derniers exercices, l'achat d'eau destiné à être distribué aux usagers représente plus de la moitié des charges à caractère général.



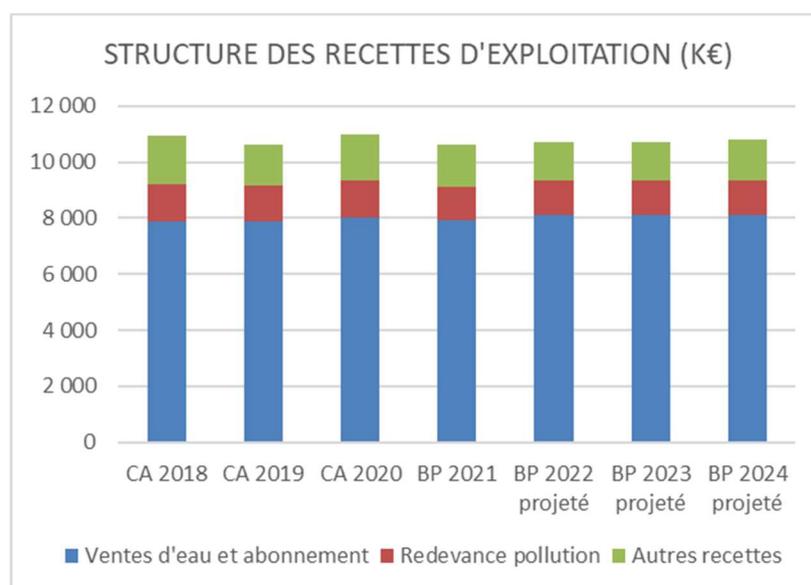
Éléments concernant les dépenses de personnel



Les recettes réelles d'exploitation

Les recettes perçues par le budget eau sont essentiellement constituées de la facturation émise en direction des usagers au titre de la consommation d'eau.

Il est prévu un maintien en valeur et en volume de ce niveau de recette qui reste toutefois très sensible tant aux conditions climatiques qu'aux pratiques des usagers. Il n'est pas envisagé d'augmentation du tarif de l'eau et des abonnements en 2022.



Le programme d'investissement

Le volume prévisionnel des dépenses d'équipement du budget eau est estimé en moyenne à 3,75 M€ /an.

Les principaux axes, dans la continuité des programmes précédents, portent :

- L'amélioration et le renouvellement du réseau et des équipements.
- L'amélioration de l'efficacité réseaux pour réduire les pertes.
- La sécurisation de l'approvisionnement en eau. La recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en eau est à l'étude. Les impacts en investissement seront définis au cours du mandat.

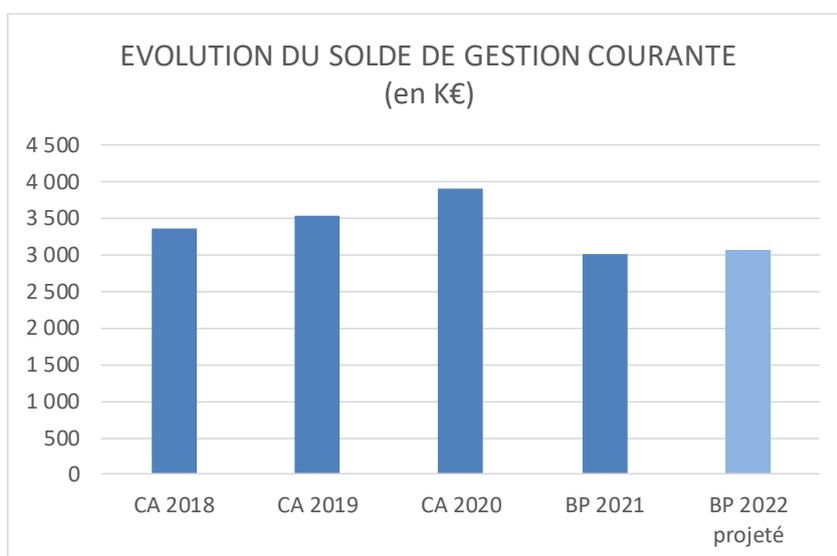
Une opération importante concernant l'UPEP va devoir être prévue dans les années à venir : l'année 2022 va être consacrée à une étude globale de redéfinition du process ainsi qu'une remise à niveau du génie civil et des équipements. Les travaux suivront.

La programmation annuelle des investissements sera ajustée avec la définition du nouveau projet de territoire.

Les ratios de gestion

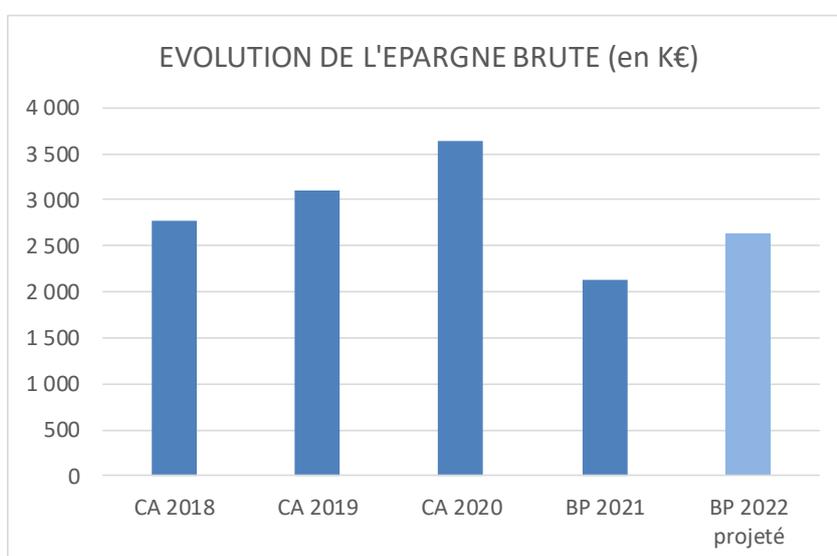
Le solde de gestion courante

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022 projeté
Recettes de gestion du service	10 430	10 521	10 808	10 555	10 661
Dépenses de gestion du service	7 062	6 988	6 896	7 547	7 599
Solde de gestion du service	3 368	3 533	3 912	3 008	3 062



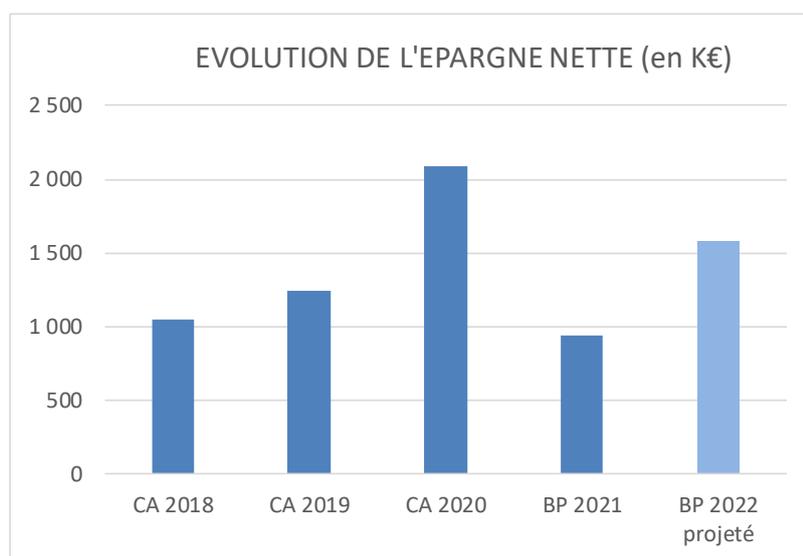
L'épargne brute

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022 projeté
Recettes réelles d'exploitation	10 932	10 631	10 987	10 605	10 711
Dépenses réelles d'exploitation	8 166	7 524	7 341	8 471	8 080
Epargne brute	2 766	3 107	3 646	2 134	2 631



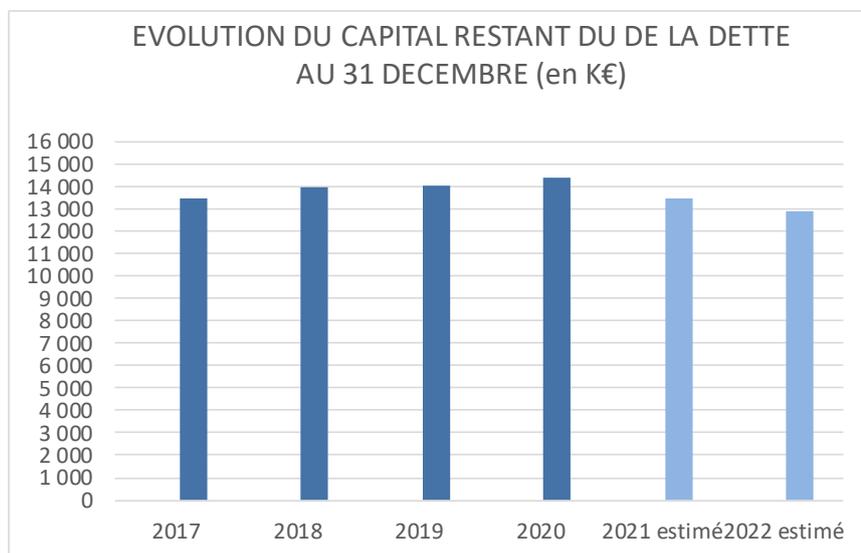
L'épargne nette

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022 projeté
Epargne brute	2 766	3 107	3 646	2 134	2 631
Remboursement du capital de la dette	1 724	1 861	1 555	1 200	1 050
Epargne nette	1 042	1 246	2 091	934	1 581



Sous l'hypothèse d'un maintien du niveau des ventes d'eau, le solde de gestion courante devrait se dégrader légèrement sur les 3 années à venir. L'épargne brute restera à un niveau largement acceptable pour financer les programme annuel d'investissement sans trop recourir à l'emprunt.

Evolution du capital de la dette



L'encours de la dette devrait osciller entre 13 et 14,5 M€ sur les trois prochaines années. Soit à un même niveau moyen constaté entre 2017 et 2020. La baisse attendue en 2021 et 2022 provient d'un décalage de réalisation de travaux et à des emprunts qui vont s'éteindre en 2022.

La charte de bonne conduite Gissler

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE							A2.9
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	25	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	13 510 656 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.
Etat généré au 01/10/2021

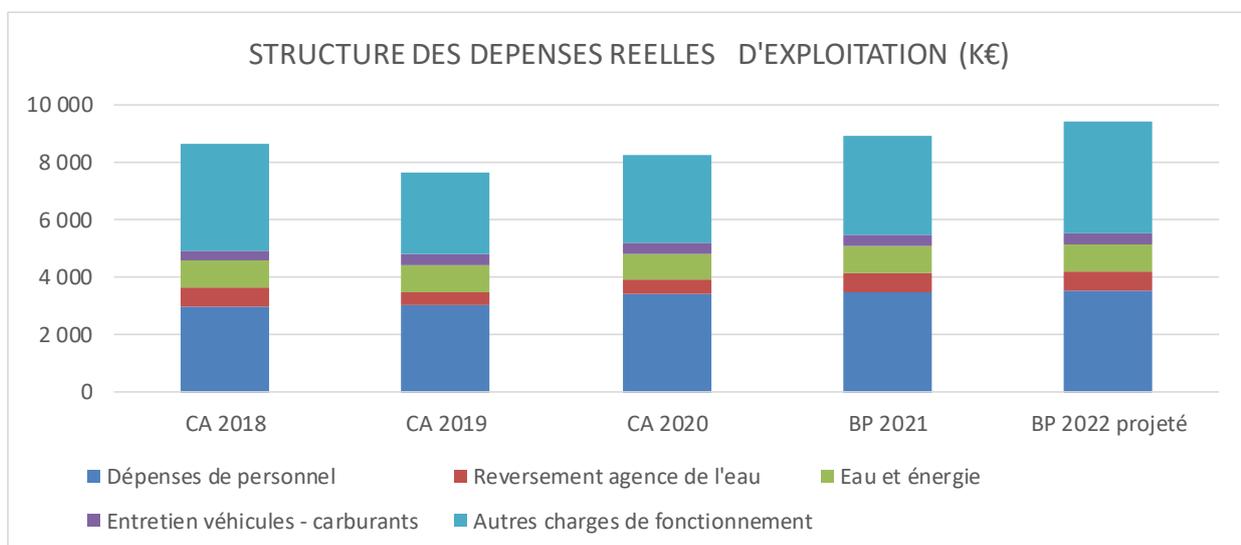
La dette du budget annexe Eau est classée à 100% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux de taux.

B. Budget annexe de l'assainissement

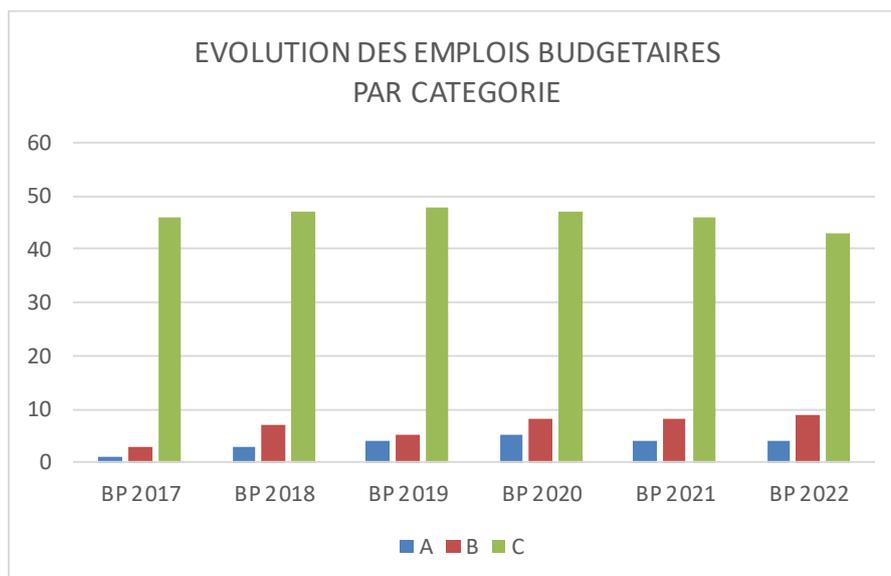
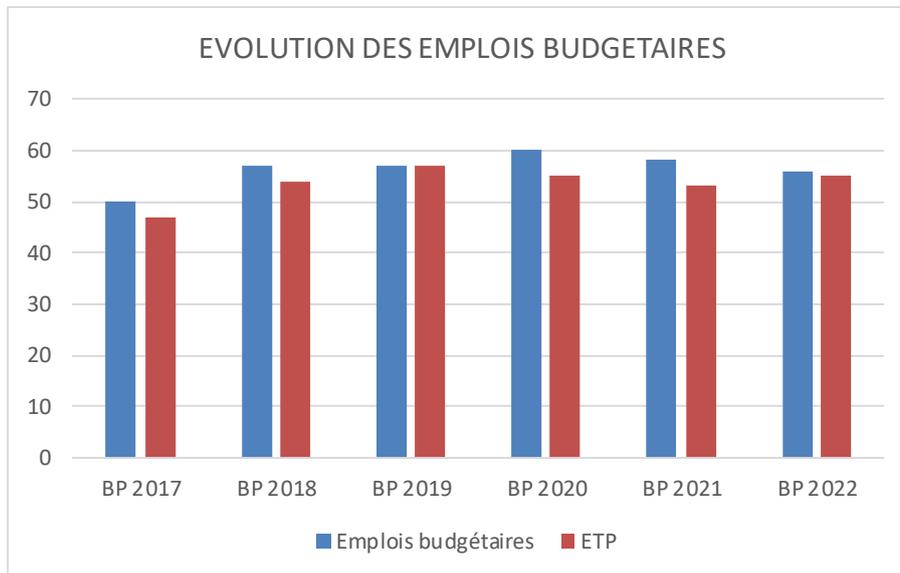
Le périmètre d'activité du budget annexe assainissement est inchangé depuis la création du Grand Belfort communauté d'agglomération.

Les dépenses réelles d'exploitation

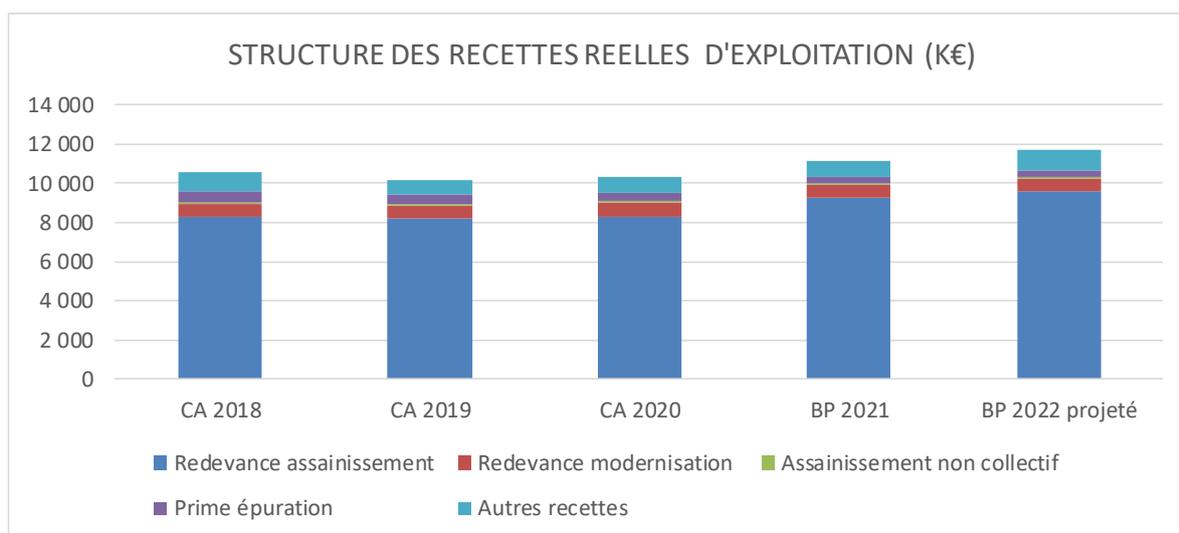
L'objectif pour les années à venir est de continuer à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement en maintenant un périmètre constant d'activité. Certains postes pour lesquels nous n'avons que très peu de maîtrise en matière de cout facturé vont faire infléchir plus rapidement l'évolution des dépenses de fonctionnement (traitement et élimination des boues, carburants pour les véhicules, cout de l'énergie,...)



Éléments concernant les dépenses de personnel



Les recettes réelles d'exploitation



L'évolution des recettes dépend de la consommation d'eau et des financements de l'Agence de l'Eau qui ont eu tendance à diminuer ces dernières années. Comme pour le budget de l'eau, ne disposant pas d'éléments probants à ce stade, une quasi-stabilisation des recettes pour les trois années à venir sert de base de travail.

Il n'est pas envisagé d'augmentation du tarif de l'assainissement en 2022.

Le programme d'investissement

Le volume prévisionnel des dépenses d'équipement du budget assainissement est estimé en moyenne à 4 M€ /an.

Les principaux axes, dans la continuité des programmes précédents, portent sur :

- L'amélioration et le renouvellement du réseau.
- L'amélioration de l'efficacité des STEP.
- La lutte contre les eaux claires parasites.
-

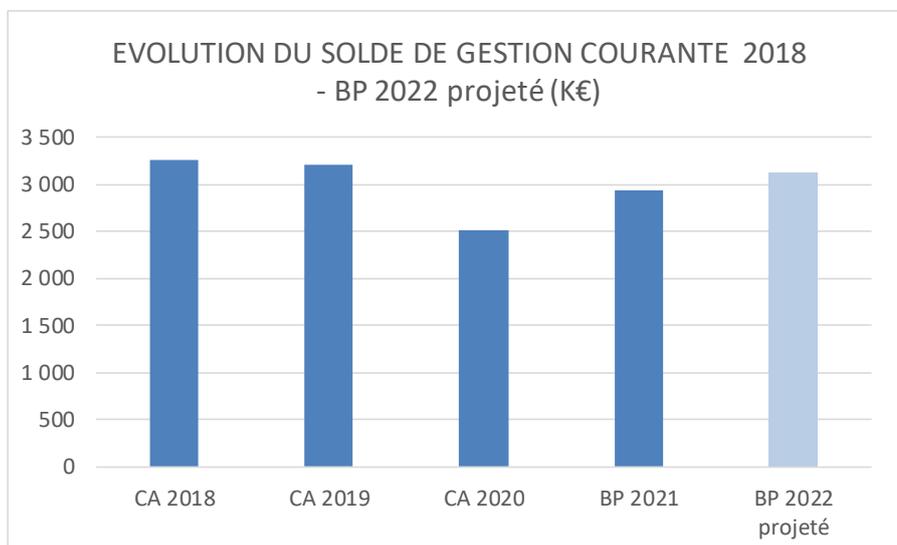
Des opérations plus lourdes seront à opérer au cours de ce mandat. La réhabilitation de la STEP d'Essert-Bavilliers devra être programmée en 2022. Une étude est également en cours sur le devenir de la STEP de Denney et la requalification de la STEP de Belfort doit se poursuivre. Par ailleurs, la réglementation impose désormais un contrôle et des performances accrues en matière de collecte, notamment pour limiter les apports d'eaux claires dans les réseaux.

La programmation annuelle des investissements sera ajustée avec la définition du nouveau projet de territoire.

Les ratios de gestion

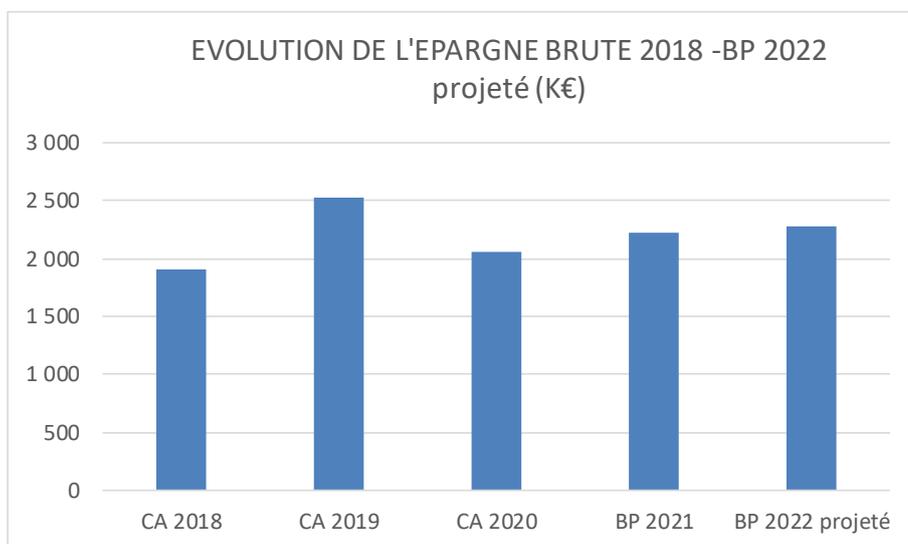
Solde de gestion courante

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022 projeté
Recettes de gestion du service	10 399	10 064	10 070	10 920	11 582
Dépenses de gestion du service	7 149	6 864	7 562	7 984	8 461
Solde de gestion du service	3 250	3 200	2 508	2 936	3 121



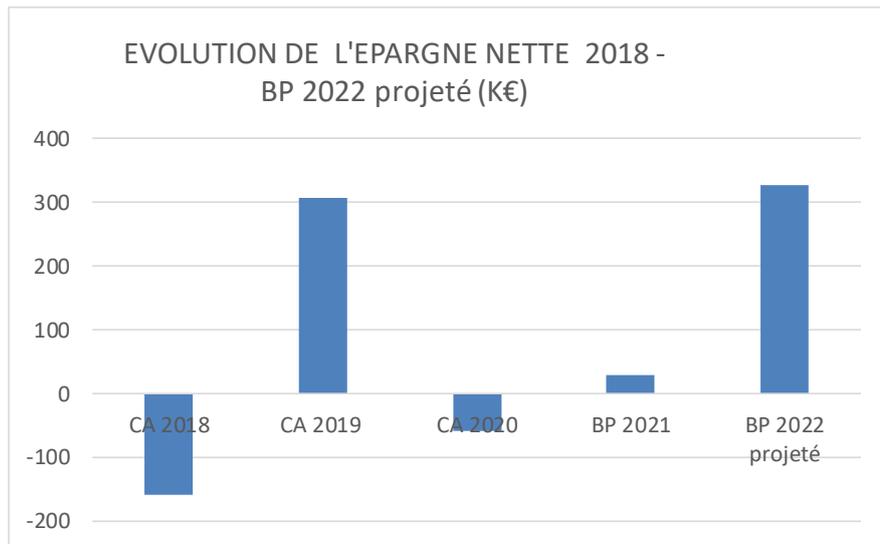
Epargne brute

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022 projeté
Recettes réelles d'exploitation	10 552	10 159	10 321	11 170	11 682
Dépenses réelles d'exploitation	8 650	7 628	8 260	8 942	9 406
Epargne brute	1 902	2 531	2 061	2 228	2 276



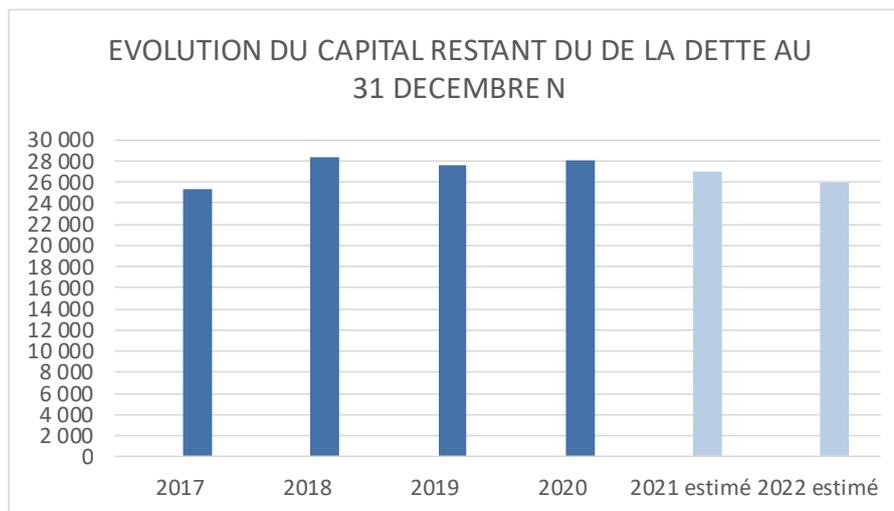
Epargne nette

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022 projeté
Epargne brute	1 902	2 531	2 061	2 228	2 276
Remboursement du capital de la dette	2 061	2 224	2 120	2 200	1 950
Epargne nette	-159	307	-59	28	326



Comme pour le budget de l'eau et sous l'hypothèse d'un maintien du niveau des ventes d'eau, le solde de gestion courante devrait se dégrader légèrement sur les 3 années à venir. L'épargne nette qui reste à un niveau assez faible devrait se dégrader dans les trois prochaines années en raison d'un programme d'investissement qui devrait plus important qu'au budget de l'eau.

Evolution du capital de la dette



L'encours de la dette devrait progresser dans les prochaines années en raison d'opérations d'investissement importantes qui devraient être engagées dans ce mandat.

La charte de bonne conduite Gissler

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							A2.9
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	35	-	-	-	-
	% de l'encours	99,17%	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros	26 139 544 €	-	-	-	-	-
	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	0,83%	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros	217 573 €	-	-	-	-	-
	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.
Etat généré au 01/10/2021

La dette du budget assainissement est classée pour 99,17% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux de taux.

C. Lotissement artisanal Les Errues

Le lotissement artisanal des Errues est composé de six parcelles. Leur viabilisation est achevée. Suite à la création de la maison de santé, il reste cinq parcelles à commercialiser. Les perspectives de vente demeurent à ce jour très faibles.

Les seules opérations envisagées en 2022 correspondent au remboursement de l'emprunt souscrit pour financer les travaux de viabilisation et à la constatation des opérations réglementaires de stocks.

	2017	2018	2019	2020	2021
Parcelles restant à vendre	5	5	5	5	5
Valeurs des stocks de terrains	564 409,09 €	573 383,38 €	581 833,62 €	589 759,82 €	597 161,97 €

Depuis 2017, la valeur des stocks comptabilisés progresse uniquement du montant des charges financières (intérêts de l'emprunt).

Le remboursement anticipé de l'emprunt n'est pas une solution actuellement envisageable : le montant estimé de la pénalité (95 K€) est supérieur au total des intérêts restant à rembourser jusqu'à l'amortissement total du prêt (71 K€).

Charte de bonne conduite Gissler

La dette du lotissement artisanal des Errues est classée à 100% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux de taux.

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE							A2.9
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	481 250 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.

Etat généré au 01/10/2021

Annexes

A. Eléments de macro-économies issus du document de présentation du PLF 2022 par le Gouvernement

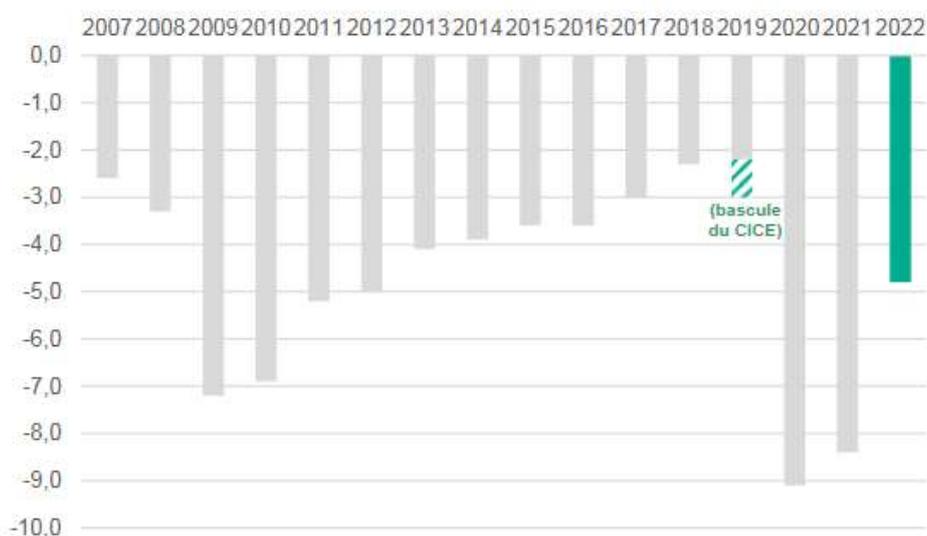
Trajectoire des finances publiques

En % de PIB	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public	-2,3	-3,1	-9,1	-8,4	-4,8
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9	1,9	6,6	3,4	-3,5
Taux de prélèvements obligatoires	44,7	43,8	44,5	43,7	43,5
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54	53,8	60,8	59,9	55,6
Dette publique	97,8	97,5	115	115,6	114

Croissance du PIB : comparaison des prévisions

	2021	2022	2022/2019	date de prévision
Projet de loi de finances	6,0	4,0	1,5	9/2021
Consensus Forecasts	6,1	3,8	1,3	17/9/2021
Banque de France	6,3	3,7	1,4	13/9/2021
Insee	6 ½	/	/	7/9/2021
FMI	5,8	4,2	1,4	27/7/2021
Commission européenne	6,0	4,2	1,6	7/7/2021

Evolution du solde public (en % de PIB)



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CADRAGE ÉCONOMIQUE

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	2021	2022
Environnement international						
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	2,3	2,9	2,3	-3,4	6,2	4,4
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	2,7	1,9	1,3	-6,5	4,9	4,4
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	1,5	1,8	1,2	0,3	1,9	1,5
Prix du baril de Brent (en dollars)	55	71	64	42	68	69
Taux de change euro/dollar	1,13	1,18	1,12	1,14	1,19	1,17
Économie française						
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 297,2	2 363,3	2 437,6	2 302,9	2 452,4	2 588,1
Variation en volume (en %)	2,4	1,8	1,8	-8,0	6,0	4,0
Variation en valeur (en %)	3,0	2,9	3,1	-5,7	6,5	5,5
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %)¹	1,7	1,4	2,6	0,4	2,2	1,0
Dépenses de consommation des ménages (en %)	1,7	0,9	1,9	-7,2	4,1	7,0
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	6,7	4,7	3,5	-5,5	9,5	6,2
Exportations (en %)	4,6	4,6	1,5	-16,1	8,6	10,0
Importations (en %)	4,7	3,1	2,4	-12,2	9,0	10,4
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	1,0	1,6	0,9	0,2	1,4	1,5
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-58	-63	-58	-65	-86	-95
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB)²	-3,0	-2,3	-3,1	-9,1	-8,4	-4,8

(1) Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

(2) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht.

SOLDE GÉNÉRAL DU BUDGET DE L'ÉTAT

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	LFI 2021	Révisé 2021	PLF 2022
Dépenses nettes¹	382,8	386,2	392,2	443,4	455,5	494,8	454,6
<i>dont dépenses du budget général</i>	322,6	325,2	330,3	377,7	384,9	424,7	385,0
<i>dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales</i>	43,8	40,3	40,9	42,0	43,4	43,7	43,2
<i>dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne</i>	16,4	20,6	21,0	23,7	27,2	26,5	26,4
Recettes nettes	309,5	309,3	295,3	270,7	283,2	300,8	310,9
<i>dont impôt sur le revenu</i>	73,0	73,0	71,7	74,0	73,3	77,0	82,4
<i>dont impôt sur les sociétés</i>	35,7	27,4	33,5	36,3	31,0	36,4	39,5
<i>dont taxe sur la valeur ajoutée²</i>	152,4	156,7	129,0	113,8	85,5	92,4	97,5
<i>dont taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques³</i>	10,1	12,1	11,3	6,9	17,1	17,5	18,4
<i>dont autres recettes fiscales</i>	24,4	26,2	35,8	25,0	51,1	55,3	54,4
<i>dont recettes non fiscales</i>	13,8	13,9	14,0	14,8	25,3	22,2	18,9
Solde des budgets annexes	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0
Solde des comptes spéciaux	5,5	0,8	4,1	-5,4	-0,9	-3,5	0,3
SOLDE GÉNÉRAL	-67,7	-76,0	-92,7	-178,1	-173,3	-197,4	-143,4

(1) Par convention, les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne sont inclus sur la ligne « Dépenses ».

(2) Depuis 2018, les régions bénéficient de l'affectation d'une fraction de TVA. En 2019, le financement de la transformation du CICE en allègement pérenne de cotisations sociales s'est effectué par l'affectation d'une fraction supplémentaire de TVA à la sécurité sociale. Cette fraction a été augmentée en LFI pour 2020. Depuis 2021, de nouveaux transferts de TVA vers les collectivités au titre de la réforme des impôts locaux et du pacte productif viennent amoindrir la part du produit revenant à l'État.

(3) À partir du PLF pour 2021, la taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques est présentée nette des remboursements et dégrèvements. Les années 2017-2020 sont ainsi retraitées.

DÉPENSES DE L'ÉTAT - MAQUETTE 2022

Les exécutions et la LFI pour 2021 sont retraitées des changements de maquette budgétaire intervenus dans le cadre du PLF pour 2022.

En CP en milliards d'euros, hors contributions au CAS « Pensions »	Exécution 2017 ¹	Exécution 2018 ¹	Exécution 2019 ¹	Exécution 2020 ¹	LFI 2021	PLF 2022 ¹	Mesures de périmètre et de transfert	PLF 2022 ²
Crédits budgétaires	245,4	247,2	253,3	265,7	270,8	282,4	+0,4	282,8
Taxes et recettes affectées plafonnées	19,1	18,6	18,7	19,6	18,8	18,8	-0,0	18,7
Budgets annexes ³ et comptes spéciaux pilotables ⁴	6,8	6,8	6,6	6,7	6,6	6,9	-0,0	6,9
Retraitements des flux internes au budget de l'État	5,8	5,8	5,8	5,9	5,9	5,9	-0,0	5,9
Norme de dépenses pilotables (1)	265,5	266,8	272,8	286,1	290,3	302,1	+0,4	302,5
Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et TVA affectée aux régions	41,6	42,2	42,9	43,8	47,7	47,9	+0,0	47,9
Dépenses des comptes spéciaux au profit des collectivités territoriales ⁵	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	-	1,0
Transferts aux collectivités territoriales (2)	42,5	43,3	43,9	44,7	48,7	48,8	0,0	48,9
Plan d'urgence face à la crise sanitaire	-	-	-	36,9	6,0	0,2	-	0,2
Dépenses du CAS Pensions (hors P743)	55,8	56,7	57,3	57,9	58,7	59,5	-	59,5
Autres dépenses des comptes spéciaux ⁶	1,3	1,6	2,1	1,1	0,1	0,1	-	0,1
Prélèvement sur recettes au profit de l'UE	16,4	20,6	21,0	23,7	27,2	26,4	-0,0	26,4
Charge de la dette ⁷	41,7	41,5	40,3	36,2	36,8	38,4	-	38,4
Investissements d'avenir	0,0	1,1	1,1	2,1	4,0	3,5	+0,0	3,5
Aide publique au développement	-	-	-	-	1,5	0,2	-	0,2
Plan de relance	-	-	-	-	21,8	12,9	-	12,9
Abondement des participations financières de l'État	-	-	-	-	-	0,7	-	0,7
Amortissement du surcroît de dette lié à la covid-19	-	-	-	-	-	1,9	-	1,9
Autres dépenses (3)	115,2	121,6	121,7	157,9	156,1	143,8	0,0	143,8
Objectif de dépenses totales de l'État (1+2+3)	423,2	431,6	438,3	488,7	495,1	494,8	0,4	495,1

(1) Au format de la LFI pour 2021

(2) Au format du PLF pour 2022

(3) « Contrôle et exploitation aériens » et « Publications officielles et information administrative »

(4) CAS « Développement agricole et rural », « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » (hors programmes 754 et 755) et « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » (hors programme 721), et CCF « Avances à l'audiovisuel public »

(5) Programme 754, CAS « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale »

(6) Programmes 765, 795 et 796

(7) Programmes 117 et 355

B. Répartition des attributions de compensation

COMMUNES	Montant 2022
ANDELNANS	290 025 €
ANGEOT	65 687 €
ARGIESANS	141 091 €
AUTRECHENE	35 605 €
BANVILLARS	29 528 €
BAVILLIERS	364 232 €
BELFORT	16 565 907 €
BERMONT	37 093 €
BESSONCOURT	508 119 €
BETHONVILLIERS	97 763 €
BOTANS	74 614 €
BOUROGNE	843 592 €
BUC	24 633 €
CHARMOIS	1 040 €
CHATENOIS LES FORGES	266 199 €
CHEVREMONT	54 112 €
CRAVANCHE	457 773 €
CUNELIERES	43 727 €
DANJOUTIN	624 960 €
DENNEY	67 332 €
DORANS	45 184 €
EGUENIGUE	66 401 €
ELOIE	43 942 €
ESSERT	79 493 €
EVETTE-SALBERT	26 756 €
FONTAINE	80 682 €
FONTENELLE	10 950 €
FOUSSEMAGNE	158 683 €
FRAIS	43 001 €
LACOLLONGE	36 580 €
LAGRANGE	29 891 €
LARIVIERE	98 613 €
MENONCOURT	77 322 €
MEROUX-MOVAL	10 690 €
MEZIRE	49 495 €
MONTREUX-CHÂTEAU	163 510 €
MORVILLARS	372 298 €
NOVILLARD	44 701 €
OFFEMONT	311 069 €
PEROUSE	18 847 €
PETIT-CROIX	35 477 €
PHAFFANS	53 564 €
REPPE	37 216 €
ROPPE	58 068 €
SERMAMAGNY	92 062 €
SEVENANS	27 483 €
TREVENANS	130 284 €
URCEREY	20 875 €
VALDOIE	764 546 €
VAUTHIERMONT	35 990 €
VETRIGNE	11 599 €
VEZELOIS	10 741 €
TOTAL GENERAL	23 639 045 €

C. Eléments sur la dette du Budget Principal

Synthèse de votre dette au 01/10/2021 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
53 672 201 €	1,44%	13 ans et 6 mois	7 ans et 2 mois	43

État généré au 01/10/2021

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	42	53 280 852 €	1,43%
Revolving non consolidés	1	0 €	0,00%
Revolving consolidés		391 349 €	3,49%
Total dette	43	53 672 201 €	1,44%
Revolving - Disponibles		777 874 €	
Total dette + disponible		54 450 075 €	

État généré au 01/10/2021

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	46 130 941 €	85,95%	1,60%
Variable	6 963 889 €	12,97%	0,41%
Livret A	577 370 €	1,08%	1,50%
Ensemble des risques	53 672 201 €	100,00%	1,44%

État généré au 01/10/2021

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	25 240 230 €	47,03%	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	9 428 032 €	17,57%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 437 159 €	13,86%	
SOCIETE GENERALE	3 533 333 €	6,58%	
CAISSE D'EPARGNE	3 402 560 €	6,34%	
CREDIT MUTUEL	3 274 613 €	6,10%	
Autres prêteurs	1 356 274 €	2,53%	777 874 €
Ensemble des prêteurs	53 672 201 €	100,00%	777 874 €

État généré au 01/10/2021

D. Éléments sur la dette du Budget Eau

Synthèse de votre dette au 01/10/2021 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
13 510 656 €	1,85%	13 ans et 7 mois	7 ans et 4 mois	25

État généré au 01/10/2021

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	25	13 510 656 €	1,85%
Total dette	25	13 510 656 €	1,85%

État généré au 01/10/2021

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	10 933 480 €	80,92%	1,96%
Variable	974 481 €	7,21%	0,62%
Livret A	1 602 695 €	11,86%	1,83%
Ensemble des risques	13 510 656 €	100,00%	1,85%

État généré au 01/10/2021

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	6 305 272 €	46,67%
CAISSE D'EPARGNE	1 720 926 €	12,74%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 602 695 €	11,86%
CREDIT MUTUEL	1 413 441 €	10,46%
BANQUE POPULAIRE	1 231 787 €	9,12%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	950 000 €	7,03%
Autres prêteurs	286 536 €	2,12%
Ensemble des prêteurs	13 510 656 €	100,00%

État généré au 01/10/2021

E. Eléments sur la dette du Budget Assainissement

Synthèse de votre dette au 01/10/2021 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
26 357 117 €	1,92%	14 ans et 10 mois	8 ans et 1 mois	35

État généré au 01/10/2021

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	34	26 193 011 €	1,92%
Revolving non consolidés	1	0 €	0,00%
Revolving consolidés		164 106 €	2,58%
Total dette	35	26 357 117 €	1,92%
Revolving - Disponibles		777 874 €	
Total dette + disponible		27 134 991 €	

État généré au 01/10/2021

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	15 951 655 €	60,52%	2,13%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	10 187 889 €	38,65%	1,55%
Barrière	217 573 €	0,83%	3,64%
Ensemble des risques	26 357 117 €	100,00%	1,92%

État généré au 01/10/2021

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	8 835 591 €	33,52%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 689 104 €	32,97%	
SFIL CAFFIL	8 435 010 €	32,00%	
Autres prêteurs	397 412 €	1,51%	777 874 €
Ensemble des prêteurs	26 357 117 €	100,00%	777 874 €

État généré au 01/10/2021

F. Eléments sur la dette du Budget Lotissement artisanal des Errues.

Synthèse de votre dette au 01/10/2021 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
481 250 €	1,91%	13 ans et 7 mois	6 ans et 11 mois	1

État généré au 01/10/2021

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	1	481 250 €	1,91%
Total dette	1	481 250 €	1,91%

État généré au 01/10/2021

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	481 250 €	100,00%	1,91%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	481 250 €	100,00%	1,91%

État généré au 01/10/2021

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT MUTUEL	481 250 €	100,00%
Ensemble des prêteurs	481 250 €	100,00%

État généré au 01/10/2021